

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 2 JUIN à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....28

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 02 JUIN à 19h** à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 27 mai 2026, affichée tableau des affichages officiels le 27 mai 2026 et publiée dans la presse locale.

Étaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjointes, M. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCAFÉ Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Michel, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, JOSSO Goretti, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, PAGLIA Olympe, MM. CORNEVIN Jean-Pierre, BALLANFAT Florent et Mme GARET Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

Était absente représentée :

Mme EDESA Stéphanie mandataire Mme LEROY Marie-Pierre

Étaient absents

Mme GALLERY Alice
Mme OLLIER Graziella
M. VANARET Florian
M. LEFEVRE Vincent

Secrétaire de séance : Mme Olympe PAGLIA

xxxx

Séance du 2 juin 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/042***

Subvention à verser au RCSA Cyclisme, pour sa participation aux séances du « Savoir Rouler A Vélo » (SRAV) avec les écoles élémentaires de la ville.

Rapporteur : M. Raymond BRUNET

Par délibération du 17 février 2026, le conseil municipal a autorisé Mme le Maire à signer une convention avec le RCSA cyclisme fixant les modalités d'organisation des séances de « Savoir Rouler à Vélo » animées conjointement par le service des sports de la ville et le club et fixant à 15 € de l'heure la participation à verser au RCSA en contrepartie de son intervention.

Du lundi 2 mars 2026 au vendredi 3 avril 2026, le RCSA Cyclisme est intervenu 51 heures dans les écoles élémentaires Renoir et Maitrot.

Ainsi, le montant de la subvention à verser par la ville au RCSA Cyclisme, au titre de sa participation au SRAV s'élève à 765 € (51 x 15 €).

Les commissions Jeunesse - vie scolaire et Economie locale - Finances proposent au Conseil Municipal d'approuver le présent rapport et précisent que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (29 voix pour) :

- **ADOpte le rapport présenté.**

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance
Mme Olympe PAGLIA



Catherine LEDOUBLE

Catherine LEDOUBLE
2026.06.03 14:26:10 +0200
Ref:11124501-16777335-1-D
Signature numérique
la Maire